

Pioneer Trust

Je voudrais, monsieur le Président, faire deux ou trois observations. Tout d'abord, en tant que parlementaires, nous prêtons très facilement une grande compétence à nos établissements financiers. Nous supposons toujours que ceux qui les gèrent savent exactement ce qu'ils font. Ce que nous avons appris au cours des derniers mois, après les expériences de Crown Trust, Greymac Trust, Seaway Trust, Seaway Mortgage, Greymac Mortgage, Fidelity, etc., c'est que les personnes qui, pensions-nous, prenaient des décisions avisées concernant les prêts, agissaient adroitement, connaissaient les tendances et investissaient au bon moment, n'étaient pas en réalité aussi compétents que cela. Ils prenaient de bien mauvaises décisions, ce qui, dans bien des cas, et cela comprend la Banque commerciale du Canada, a obligé le contribuable à fournir des centaines de millions de dollars pour ce que l'on appelle des «renflouages». Récemment, le président du conseil d'administration de la Banque Toronto-Dominion s'interrogeait sur le bien-fondé du renflouage de la Banque commerciale du Canada. Dans le secteur des finances, beaucoup se demandent pourquoi l'on renfloue certaines sociétés de fiducie et pas d'autres. Même si la ministre a bien expliqué aujourd'hui pourquoi l'on avait décidé de venir en aide aux déposants non assurés de Pioneer Trust, je pense qu'une grande confusion persiste dans le milieu financier au sujet de ce que fait le gouvernement—ou plutôt, pour être juste, de ce que l'ancien gouvernement a fait.

J'ai écouté soigneusement un certain nombre des discours de députés de l'opposition officielle. Je pense qu'ils ont tendance à oublier que leur parti était au pouvoir au cours des dernières années. Je me souviens d'au moins six cas, monsieur le Président, où des sociétés de fiducie sont venues devant le comité des finances de l'ancien gouvernement, le prier de présenter de nouvelles mesures législatives, expliquant que les lois sur les sociétés de fiducie n'avaient pas été revues depuis 40 ou 50 ans. Elles fonctionnaient sans cadre juridique. C'est ce que nous constatons maintenant.

Pour être juste, je voudrais atténuer certaines critiques que j'ai formulées. Après avoir été au pouvoir durant un certain temps, l'opposition officielle aurait pu présenter un projet de loi afin de nous éviter les malheurs qui se sont produits depuis quelques mois. Bien entendu, nous avons passé sous silence les caisses populaires, les banques et d'autres institutions financières. Il y aura, espérons-nous, grâce au Livre vert, des modifications qui engendreront une certaine concurrence. Toutefois, cette concurrence suscitera des difficultés. Nous devons certes prendre des dispositions qui permettront au surintendant des assurances et à l'inspecteur général des banques d'effectuer une surveillance plus étroite en vue de maîtriser la situation et de veiller à protéger les déposants et à assurer la stabilité financière du Canada. Je crois qu'une foule de gens ont été légèrement consternés quand la Banque commerciale du Canada a été sur le point de faire faillite et que d'autres banques ainsi que les deux niveaux de gouvernement ont été obligés de venir à sa rescousse. Je crois que certaines gens ont été inquiets.

Je voudrais en terminant mes brèves remarques signaler qu'il faut critiquer la façon d'agir du gouvernement provincial de la Saskatchewan et sa réaction devant une situation très délicate et critique. Je n'ai certes pas appris aujourd'hui qu'il avait agi dans l'intérêt bien compris de cet établissement. Je présume que son comportement et son activité sont fondés sur des motifs d'ordre politique. Je ne suis pas persuadé, monsieur le Président, que le trésorier de la Saskatchewan—et j'ignore si c'était en définitive sa décision—a effectivement agi dans l'intérêt bien compris des déposants en cause.

Nous sommes heureux d'avoir eu l'occasion de participer au débat d'aujourd'hui et d'avoir pu le faire de façon satisfaisante dans un seul jour, comme le demandait la ministre. Nous espérons ne jamais avoir à en faire autant une autre fois.

Mme McDougall: Monsieur le Président, au nom de mes amis de la Saskatchewan, je voudrais soulever quelques autres points: l'un en mon nom et un autre au leur.

Tout d'abord, il ne sert à rien de transformer de fond en comble les organismes de réglementation tant que nous n'en aurons pas fait autant pour la réglementation. Voilà pourquoi je veux faire appliquer très rapidement la nouvelle mesure législative.

Deuxièmement, il y a longtemps que j'œuvre dans le domaine financier. J'ai travaillé comme spécialiste de l'analyse et de la prévision. Je voudrais simplement rappeler à mes vis-à-vis, dont la collaboration a permis de faire adopter le projet de loi dès aujourd'hui, qu'en ce qui concerne le trésorier de la Saskatchewan, j'ai constaté à maintes et maintes reprises qu'il est toujours facile de faire des prévisions après coup.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour dire qu'il est 17 heures?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Comme il est maintenant 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des mesures d'initiative parlementaire.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Traduction]

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime à ce que la Chambre passe à l'article n° 132?

Des voix: D'accord.